

Les enseignants à l'aube de l'an 2000

Connaissance des enseignants

→ Au 1^{er} janvier 1998, 1 257 600 personnes sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Parmi ces agents, un peu plus de sept sur dix (825 750 dans le secteur public et 137 770 dans le secteur privé sous contrat) sont des enseignants, dont 53 % exercent dans le second degré, 37 % dans le premier degré, 7 % dans le supérieur et 3 % dans les établissements de formation. La féminisation du corps enseignant reste forte : six enseignantes sur dix dans l'enseignement public et presque trois sur quatre dans le secteur privé sous contrat. Les femmes constituent pratiquement la totalité du corps enseignant dans le premier degré privé (91 %), et plus des trois quarts dans le premier degré public (77 %). Dans l'enseignement du second degré, on constate moins d'écart entre le public (57 %) et le privé (66 %). En revanche, dans l'enseignement supérieur, les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes (31 %). L'âge moyen des enseignants est de 42 ans. Dans les établissements du premier degré, ils ont 41 ans en moyenne et 43 ans dans les établissements du second degré. Les enseignants du supérieur restent les plus âgés (45 ans) avec une forte disparité hommes-femmes (46 ans contre 43 ans).

Bruno DIETSCH, Claude MALÈGUE, Martine MIGEON
Bureau des études statistiques sur les personnels
Direction de la programmation et du développement

LES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC

Au 1^{er} janvier 1998, 963 520 enseignants sont rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, dont 825 750 dans l'enseignement public, soit 18 600 enseignants supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 1995 (+ 2 %). Les effectifs d'enseignants sont stables dans les établissements du premier degré, en augmentation dans les établissements du second degré (+ 4 %), en nette croissance dans l'enseignement supérieur (+ 9 %). Mais avec le ralentissement des recrutements dans le corps des professeurs des écoles, on enregistre une forte diminution des enseignants dans les établissements de formation (- 9 %).

Plus du tiers des enseignants du premier degré public sont professeurs des écoles

TABLEAU 1 – Effectifs d'enseignants dans les établissements publics du premier degré

(France métropolitaine + DOM)	1992	1995	1998
Instituteurs et instituteurs spécialisés (1)	297 493	251 491	204 215
Professeurs des écoles (1)	11 766	60 821	110 210
Autres titulaires	533	129	99
Total titulaires	309 792	312 441	314 524
Non-titulaires	2 066	1 776	703
Ensemble	311 858	314 217	315 227

(1) Y compris les enseignants cumulant les fonctions de direction et d'enseignement.

Au 1^{er} janvier 1998, 314 520 enseignants titulaires sont affectés dans les établissements publics du premier degré (tableau 1). 65 % appartiennent

au corps des instituteurs et 35 % à celui des professeurs des écoles, alors que ces derniers ne représentaient au 1^{er} janvier 1995 qu'un enseignant titulaire sur cinq. Les personnels non titulaires sont peu nombreux dans l'enseignement du premier degré : moins de 1 % au 1^{er} janvier 1992 ; leur proportion diminue encore au 1^{er} janvier 1998.

Moins de 6 % des enseignants dans les établissements du premier degré travaillent à temps partiel, peu parmi les professeurs des écoles (3 %) mais un peu plus parmi les instituteurs (7 %).

Dans le second degré, plus d'un enseignant sur deux est un professeur certifié

Dans les établissements du second degré public, 382 960 enseignants sont titulaires (93 % soit 3 points de plus qu'au 1^{er} janvier 1992) (tableau 2).

TABEAU 2 – Effectifs d'enseignants dans les établissements publics du second degré

(France métropolitaine + DOM)			
	1992	1995	1998
Agrégés y compris chaires supérieures	26 770	35 122	41 799
Certifiés et assimilés	141 925	184 891	223 850
Adjoints et chargés d'enseignement	35 333	20 447	9 855
Professeurs de lycées professionnels (PLP)	57 260	58 110	60 313
Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC)	67 298	54 936	37 576
Instituteurs	7 728	6 065	5 127
Professeurs des écoles	655	2 923	4 031
Autres titulaires	1 187	478	406
Total titulaires	338 156	362 972	382 957
Maîtres auxiliaires	38 048	31 783	26 817
Autres non-titulaires	1 419	1 069	1 850
Total non-titulaires	29 467	32 852	28 667
Ensemble	377 623	395 824	411 624

Les effectifs d'enseignants dans les établissements du second degré continuent à progresser (+ 9 %) de 1992 à 1998, et ce surtout pour les enseignants titulaires (+ 13 %). Les maîtres auxiliaires ne représentent plus que 6 % des effectifs du corps enseignant contre 10 % au 1^{er} janvier 1992, tout en étant proportionnellement plus nombreux en lycée professionnel (LP) que dans les autres établissements : un sur dix en LP, un sur quinze en collège et moins d'un pour vingt enseignants en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT). Plus d'un enseignant sur deux appartient au corps des certifiés ou à un corps assimilé. Les certifiés supplémentaires compensent la forte baisse des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) (- 30 000 depuis 1992) dont le corps est en voie d'extinction avec l'arrêt des recrutements depuis 1986 et des passages dans ce corps par liste d'aptitude depuis 1989 ; les PEGC ayant été progressivement intégrés dans le corps des certifiés, soit par concours interne pour les plus jeunes, soit par liste d'aptitude statutaire ou exceptionnelle pour les plus âgés. Le statut particulier des chargés et adjoints d'enseignement prévoyait l'extinction de ces corps, et l'intégration dans le corps des certifiés ; leurs effectifs ont connu une forte baisse depuis 1992 (moins 25 500).

Augmentation aussi très importante des agrégés dont l'effectif progresse de plus de 55 % sur la période considérée. Au 1^{er} janvier 1998, un enseignant sur dix est un agrégé ou un professeur de chaire supérieure.

On constate une progression lente et régulière des professeurs de lycée professionnel (PLP) (+ 5 % de 1992 à 1998) mais leur effectif global représente toujours 15 % des enseignants dans les établissements du second degré.

Des enseignants appartenant à des corps du premier degré (9 200 instituteurs et professeurs des

TABEAU 3 – Proportion de femmes parmi les enseignants des établissements publics du second degré (%)

(France métropolitaine + DOM)					
	Collèges	Lycées	Lycées professionnels	Enseignement spécialisé	Ensemble
Agrégés y compris chaires supérieures	60,0	46,8	37,2	ns	49,6
Certifiés et assimilés	65,4	54,3	51,2	55,8	60,4
Adjoints et chargés d'enseignement	60,5	55,3	38,9	ns	57,0
Professeurs de lycées professionnels (PLP)	46,9	48,8	47,3	42,9	47,0
Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC)	59,0	ns	61,9	40,6	58,8
Instituteurs	44,5	ns	ns	46,3	45,1
Professeurs des écoles	48,8	ns	ns	50,3	50,0
Autres titulaires	ns	ns	ns	24,1	32,8
Total titulaires	63,5	52,3	47,5	46,6	56,6
Maîtres auxiliaires	62,7	61,0	47,9	47,4	57,9
Autres non-titulaires	58,4	45,2	26,0	39,8	39,5
Total non-titulaires	62,6	59,4	45,7	46,6	56,7
Ensemble	63,4	52,6	47,3	46,6	56,6

LECTURE – ns : non significatif.

écoles) exercent principalement dans les sections d'éducation spécialisée des collèges.

Dans l'enseignement du second degré, les personnels les plus âgés – PEGC, adjoints et chargés d'enseignement – exercent davantage à temps partiel (respectivement 15 % et 13 %). Un enseignant certifié sur dix exerce à temps partiel.

Les femmes sont très présentes dans le corps enseignant

Le corps enseignant reste largement féminisé avec 63 % d'enseignantes (tableau 3). Les femmes sont majoritaires dans l'enseignement du premier degré public où elles représentent plus des trois quarts de l'effectif (77 %). Elles sont moins nombreuses dans le corps des instituteurs spécialisés (65 %) que dans celui des instituteurs (79 %).

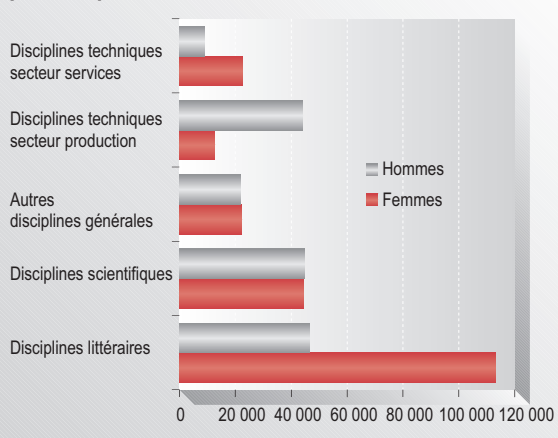
Dans l'enseignement du second degré, leur proportion est plus faible (57 %), avec des disparités selon les types d'établissements et les corps. Environ deux tiers des enseignants de collège sont des femmes. Elles sont nombreuses dans le corps des certifiés (65 %) et des agrégés (60 %), mais moins présentes (47 %) dans l'enseignement spécialisé et dans les lycées professionnels. Dans l'ensemble, on compte six femmes certifiées sur dix et une agrégée sur deux, seul corps et niveau d'enseignement où il y ait parité.

Bien qu'en progression de 3 points par rapport à 1992, les femmes représentent moins du tiers de l'effectif enseignant dans l'enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998 (31 %). On constate également des écarts entre les corps ; dans le corps des professeurs des universités, il y a 14 % de femmes et dans celui des maîtres de conférences 36 %, soit néanmoins 5 points de plus que dix ans auparavant. Ce taux de féminisation est plus important pour les enseignants les plus jeunes, et dans certaines disciplines, notamment lettres et droit.

La proportion moyenne de femmes dépend en outre, pour chaque corps d'enseignants, de la répartition entre les disciplines d'enseignement, qui se caractérisent par des taux de féminisation très divers.

Dans les disciplines littéraires, plus de 70 % des enseignants sont des femmes, contre un peu moins de 50 % dans les disciplines scientifiques (graphique 1). Mais au sein même de ces ensembles on constate d'importantes différences : par exemple le

GRAPHIQUE 1 – Répartition des enseignants des établissements publics du second degré par discipline et sexe en 1997-1998

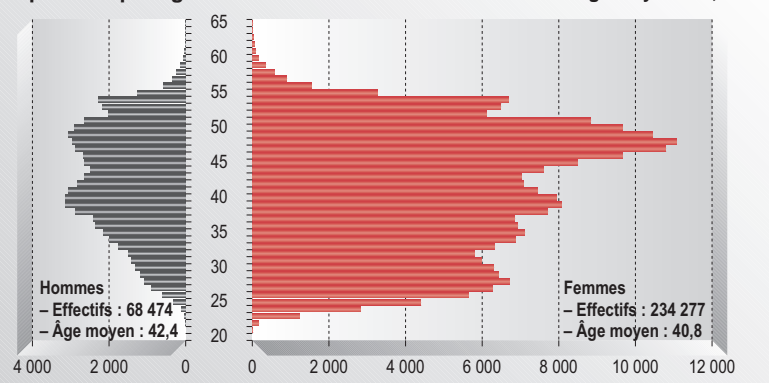


groupe des disciplines littéraires comprend à la fois la philosophie, discipline où les femmes représentent moins de 40 % des effectifs, et les langues vivantes, où plus des trois quarts des enseignants sont des femmes. Dans l'enseignement professionnel ou technique, les différences sont encore plus marquées entre les disciplines du secteur production, où l'on compte seulement 23 % de femmes, et les disciplines du secteur services, où elles représentent 71 % des enseignants. On peut néanmoins relever des exceptions : les femmes représentent 95 % des enseignants de la discipline « biotechnologie-santé-environnement-génie biologique », qui relève du secteur production ; dans le secteur services, les hommes sont majoritaires (62 %) dans les disciplines de l'hôtellerie.

Des enseignants plus jeunes dans le premier degré

Au 1^{er} janvier 1998, l'âge moyen de tous les enseignants (42 ans) recouvre des disparités hommes-femmes, titulaires et non-titulaires et enseignants

GRAPHIQUE 2 – Les enseignants du premier degré public : répartition par âge au 01/01/98 – Effectifs totaux : 302 751 – Âge moyen : 41,2



THÈME

par niveau. Les hommes ont en moyenne un an de plus que les femmes.

Les enseignants dans les établissements du premier degré ont 41 ans en moyenne et l'écart entre les hommes et les femmes est d'un an et demi. Cet écart résulte de la différence d'âge importante dans le corps des professeurs des écoles – 39,5 ans pour les femmes, 44 ans pour les hommes – et plus d'un enseignant sur cinq a de 46 à 50 ans (graphique 2).

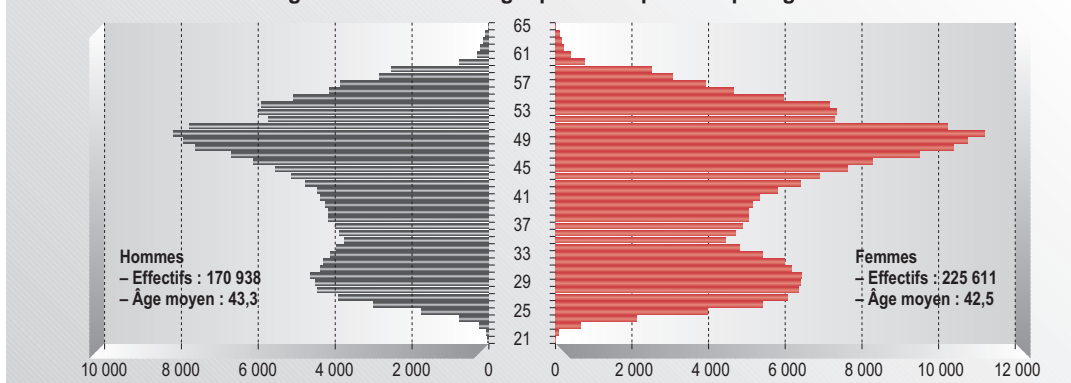
L'âge moyen des enseignants du second degré est de 43 ans ; moins d'une année sépare les hommes des femmes. Un enseignant sur deux a plus de 41 ans et moins de 54 ans. Les classes creuses se situent entre 33 et 40 ans, les maxima entre 48 et 51 ans. Dans la répartition par corps, huit années séparent les PEGC des certifiés (50 ans contre 42 ans). Les maîtres auxiliaires restent les plus jeunes avec 34,5 ans pour les femmes et 36 ans pour les hommes. Les enseignants stagiaires en Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) sont évidemment plus jeunes, 28,5 ans pour les femmes, 31 ans pour les hommes (graphique 3).

littéraires – 32 et 40 ans pour les disciplines scientifiques –, et une légère reprise pour les générations plus jeunes, plus marquée dans la population féminine pour les disciplines littéraires.

La pyramide des âges des enseignants des autres disciplines d'enseignement général (essentiellement éducation physique et sportive, éducation musicale et arts plastiques) paraît bien plus régulière, les générations de 26 à 55 ans y sont d'importance beaucoup plus similaire.

On retrouve sur les pyramides des âges des disciplines technologiques du secteur production et du secteur services les déséquilibres évoqués précédemment : une forte majorité d'hommes dans les disciplines du secteur production, une majorité (qui tend toutefois à se réduire) de femmes dans les disciplines du secteur services. On peut aussi remarquer sur ces deux pyramides les effets des différences d'évolution au cours du temps de ces deux secteurs. L'essor plus récent des disciplines services explique le nombre relativement grand de jeunes enseignants dans ces disciplines, et la récession de certaines branches du

GRAPHIQUE 3 – Les enseignants du second degré public : répartition par âge au 01/01/98



Dans l'enseignement supérieur, l'âge moyen est de 45 ans. Les disparités hommes-femmes sont fortes, plus de 46 ans pour les hommes contre un peu moins de 43 ans pour les femmes. Les écarts entre les corps sont importants : huit années en moyenne séparent un professeur des universités d'un maître de conférences (45 ans).

Des pyramides des âges fortement dépendantes de la discipline dans le second degré

Les pyramides des âges des enseignants des disciplines littéraires et des disciplines scientifiques permettent de retrouver les principales caractéristiques décrites pour l'ensemble du corps enseignant : des générations de 45 à 54 ans très importantes, des classes « creuses » entre 35 et 41 ans pour les disciplines

secteur production se traduit par un vieillissement du corps enseignant de ce secteur (graphique 4).

La composition du corps enseignant varie fortement selon le type d'établissement

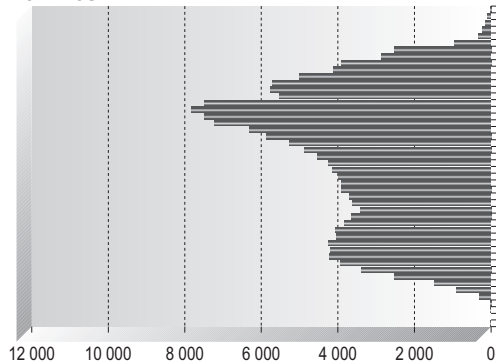
77 % des professeurs agrégés (qui sont plus de cinq fois moins nombreux que les certifiés) enseignent en LEGT ; 56 % des certifiés et assimilés (biadmissibles à l'agrégation, titulaires du CAPES, du CAPET, du CAPEPS ou titularisés dans les grades correspondants) exercent en collège, de même que 67 % des adjoints et chargés d'enseignement (qui représentent un peu plus de huit mille enseignants).

Les PEGC enseignent pour plus de 99 % d'entre eux au collège. Ils sont progressivement intégrés dans le corps des certifiés. Les instituteurs et profes-

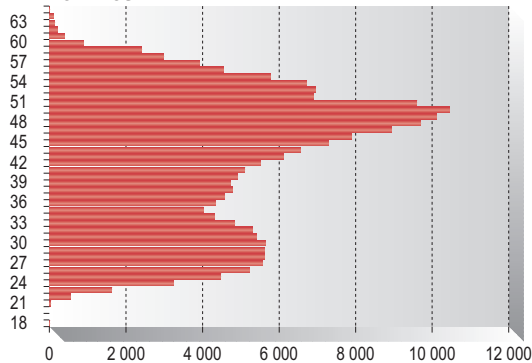
GRAPHIQUE 4 – Pyramides des âges par discipline des enseignants des établissements publics du second degré en 1997-1998

Toutes disciplines

Hommes

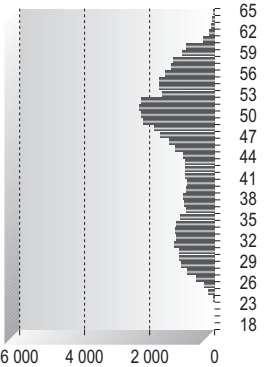


Femmes

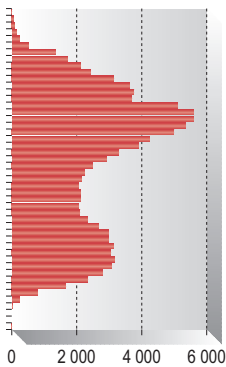


Disciplines littéraires

Hommes

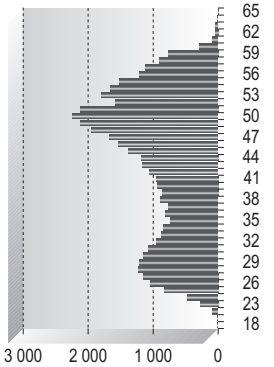


Femmes

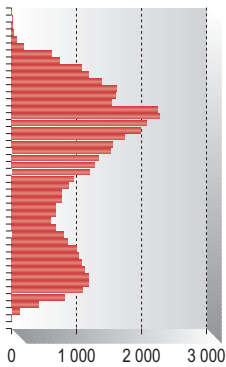


Disciplines scientifiques

Hommes

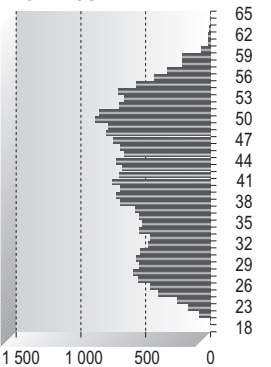


Femmes

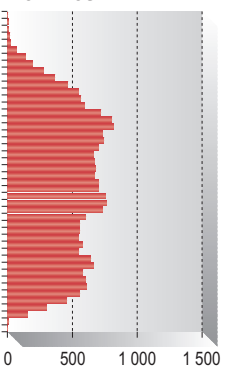


Autres disciplines générales

Hommes

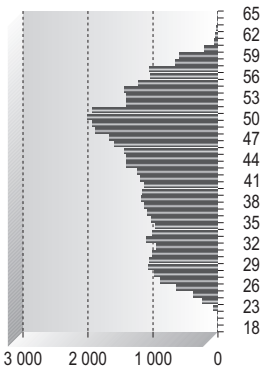


Femmes

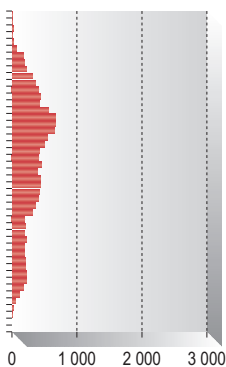


Disciplines techniques secteur production

Hommes

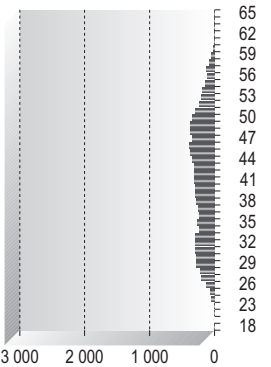


Femmes

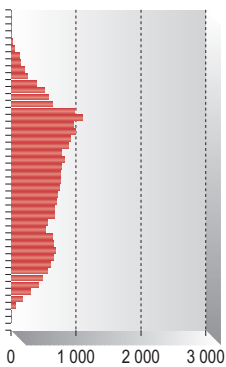


Disciplines techniques secteur services

Hommes



Femmes



THÈME

seurs des écoles affectés dans le second degré le sont principalement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges.

Les trois quarts des PLP enseignent dans les lycées professionnels. Les autres exercent pour environ les deux tiers d'entre eux en LEGT (dans les sections d'enseignement professionnel) et pour le restant dans les SEGPA et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

LES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PRIVÉ SOUS CONTRAT

Au 1^{er} janvier 1998, 138 120 enseignants sont en activité devant les classes sous contrat des établissements privés des premier et second degrés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, soit 44 200 dans le premier degré – enseignement spécialisé et adapté compris – et 93 920 dans le second degré, équitablement partagés entre collège d'une part et lycées d'autre part (LEGT et LP) (les effectifs respectifs étant de 46 660 et 47 260).

Les effectifs sont stables dans les écoles et les collèges, en croissance ralentie dans les lycées

En cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 1993, l'effectif d'enseignants dans le premier degré a progressé de 4 %. Avec la création de l'échelle de rémunération de professeurs des écoles, la proportion d'instituteurs a diminué en moyenne de près de 5 points par an, pour atteindre la valeur de 59 % au 1^{er} janvier 1998. Le nombre d'instituteurs spécialisés n'enregistre

qu'une très légère baisse. Enfin, la part des instituteurs suppléants, de 6 % les trois premières années, dépasse 7 % au 1^{er} janvier 1998 (tableau 4, graphique 5).

Sur la même période, le nombre d'enseignants dans le second degré a augmenté de 7,7 %, évolution expliquée par celle de l'effectif des lycées. Cette progression s'est ralentie sur les deux dernières années (+ 1,0 % entre le 1^{er} janvier 1996 et le 1^{er} janvier 1997, et + 0,6 % entre le 1^{er} janvier 1997 et le 1^{er} janvier 1998), et la répartition des enseignants par échelle de rémunération s'est modifiée de façon continue. La proportion de maîtres auxiliaires est passée sur la période observée de 41 % à 28 %, celle des PEGC de 5 % à 3 %, ceci au profit des certifiés et assimilés qui représentaient 19 % au 1^{er} janvier 1993 et 34 % cinq ans plus tard. La part des adjoints et chargés d'enseignement, dont le nombre (19 000 en moyenne) n'a connu que de faibles fluctuations, a donc légèrement décru (de 22 % à 20 %). Les proportions d'agrégés et de PLP ont augmenté d'environ un point, leurs valeurs respectives étant au 1^{er} janvier 1998 de 2 % et 8 %. Celle des instituteurs et professeurs des écoles dans le second degré a évolué de façon inverse, pour atteindre la valeur de 4 % (tableau 4, graphique 6).

TABLEAU 4 – Évolution des effectifs d'enseignants des classes sous contrat des premier et second degrés privés

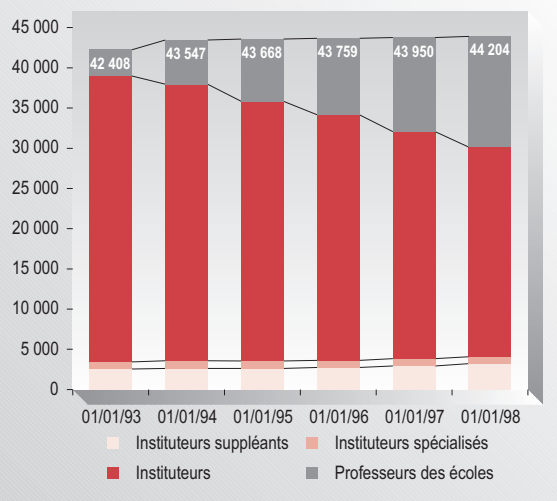
(France métropolitaine + DOM)	01/01/1993	01/01/1994	01/01/1995	01/01/1996	01/01/1997	01/01/1998
Premier degré :						
Préélémentaire et élémentaire	41 425	42 443	42 507	42 555	42 541	42 704
Enseignement spécialisé et adapté (1)	983	1 104	1 161	1 204	1 409	1 500
Total premier degré	42 408	43 547	43 668	43 759	43 950	44 204
Second degré :						
Collèges	46 042	46 641	46 481	47 012	46 529	46 660
Lycées	41 125	42 783	44 358	45 340	46 752	47 256
Total second degré	87 167	89 424	90 839	92 352	93 281	93 916
Total	129 575	132 971	134 507	136 111	137 231	138 120

(1) Ces effectifs incluent les maîtres de l'enseignement adapté du second degré, qu'il est impossible de distinguer de ceux du premier degré.

TABLEAU 5 – Le personnel enseignant dans le premier degré privé sous contrat par échelle de rémunération et affectation au 1^{er} janvier 1998

(France métropolitaine + DOM)	Enseignement préélémentaire et élémentaire	Enseignement spécialisé et adapté	Ensemble		
			Effectifs	% temps partiel	% femmes
Instituteurs	25 661	383	26 044	14,3 %	93,2 %
Instituteurs spécialisés	433	425	858	9,4 %	83,6 %
Instituteurs suppléants	3 006	218	3 224	36,6 %	91,2 %
Professeurs des écoles	13 463	329	13 792	7,0 %	88,8 %
Autres	141	145	286	20,3 %	69,6 %
Total :					
Effectifs	42 704	1 500	44 204	13,6 %	91,3 %
% temps partiel	13,7 %	10,9 %	13,6 %		
% femmes	91,9 %	74,5 %	91,3 %		
% contrat d'association	64,0 %	21,5 %	62,5 %		

GRAPHIQUE 5 – Évolution des effectifs d'enseignants des classes sous contrat des établissements privés du premier degré
(France métropolitaine + DOM)

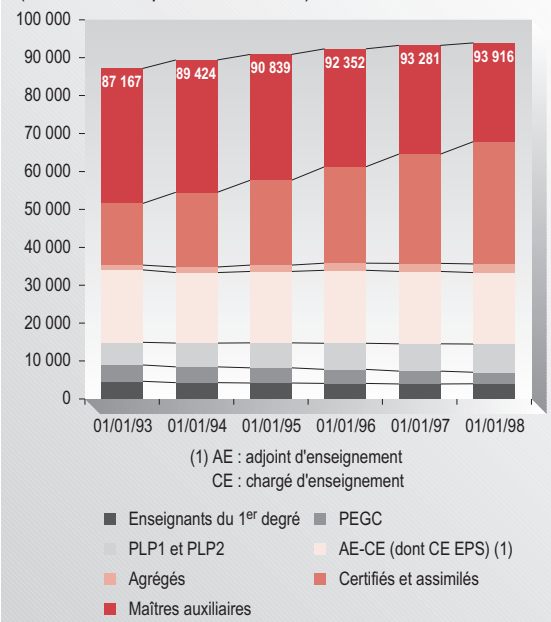


La proportion de femmes reste forte chez les maîtres du privé

Le pourcentage de femmes est particulièrement élevé dans les écoles (92 %). Il est plus faible dans les établissements d'enseignement spécialisé (75 %), et de façon corrélative chez les instituteurs spécialisés (84 %). Dans le second degré, il est de 65 % (soit 69 % pour les collèges et 62 % pour les lycées), en étant le plus élevé chez les adjoints-chargés d'enseignement (73 %). Les agrégés constituent la seule population à dominante masculine.

L'âge moyen des enseignants est respectivement de 41,2 ans et de 42,2 ans dans les premier et second

GRAPHIQUE 6 – Évolution des effectifs d'enseignants des divisions sous contrat des établissements privés du second degré
(France métropolitaine + DOM)



dégradés. Les distributions par âge des enseignants présentent une légère dissymétrie en faveur des classes d'âge plus élevées, avec en outre, pour celle des maîtres des collèges et lycées, un déficit de la tranche d'âge de 33 à 36 ans (graphiques 7 et 8).

14 % des maîtres enseignant dans le premier degré (et 37 % des instituteurs suppléants) exercent à temps partiel ou incomplet. Dans le second degré, cette valeur est de 24 %, soit 17 % chez les enseignants rémunérés dans une échelle de titulaire, et 43 % chez les maîtres auxiliaires (tableaux 5 et 6).

TABEAU 6 – Le personnel enseignant des divisions sous contrat dans le second degré privé par échelle de rémunération et affectation au 1^{er} janvier 1998

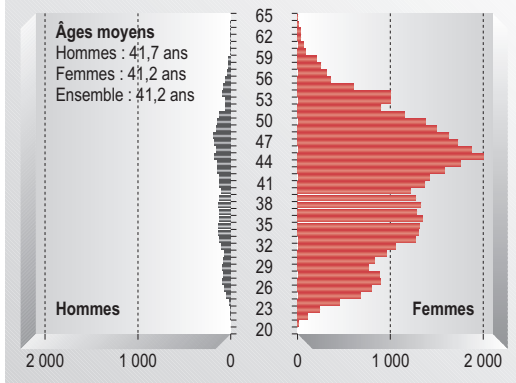
(France métropolitaine + DOM)					
Échelle de rémunération	Collège	Lycée	Ensemble		
			Effectifs	% temps partiel	% femmes
Enseignants de type lycée :					
Agrégés	297	1 996	2 293	7,6 %	42,5 %
Certifiés et assimilés	14 511	17 703	32 214	16,3 %	62,9 %
AE-CE (dont CE EPS) (1)	11 514	7 373	18 887	20,9 %	73,3 %
Total	26 322	27 072	53 394	17,6 %	65,7 %
Enseignants de type collège :					
PEGC	2 966	38	3 004	21,3 %	60,5 %
Enseignants du 1 ^{er} degré	3 895	98	3 993	20,6 %	67,0 %
Total	6 861	136	6 997	20,9 %	64,2 %
Enseignants de type LP :					
PLP1 et PLP2	509	6 957	7 466	12,0 %	61,5 %
Total assimilés titulaires	33 692	34 165	67 857	17,3 %	65,1 %
Maîtres auxiliaires	12 968	13 091	26 059	42,6 %	67,3 %
Total :					
Effectifs	46 660	47 256	93 916	24,3 %	65,7 %
% temps partiel	26,7 %	22,0 %	24,3 %		
% femmes	69,0 %	62,4 %	65,7 %		

(1) AE : adjoint d'enseignement ; CE : chargé d'enseignement ; EPS : éducation physique et sportive.

THÈME

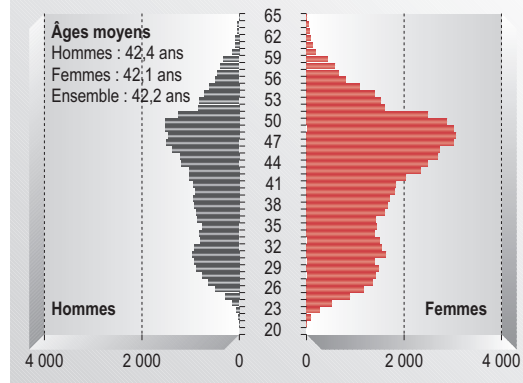
GRAPHIQUE 7 – Répartition par âge des enseignants des classes sous contrat des établissements privés du premier degré au 01/01/1998

(France métropolitaine + DOM)



GRAPHIQUE 8 – Répartition par âge des enseignants des divisions sous contrat des établissements privés du second degré au 1/1/1998

(France métropolitaine + DOM)



THÈME

Plus de huit enseignants sur dix bénéficient d'un agrément ou contrat définitif

Dans le premier degré, la part des contractuels dans un établissement sous contrat d'association (63 %) continue de progresser. Elle reste toutefois très faible dans l'enseignement spécialisé et adapté (20 %, contre 64 % pour les écoles) (tableau 5).

Les maîtres du privé bénéficient très majoritairement d'un agrément ou contrat définitif (87 % dans le premier degré et 85 % dans le second degré). Le contrat provisoire concerne près du dixième des enseignants dans le premier degré, mais seulement 3 % dans les collèges et lycées (maîtres auxiliaires aux deux tiers). Enfin, les instituteurs suppléants dans le premier degré, les maîtres auxiliaires dans le second degré, constituent par nature la quasi-totalité des délégués auxiliaires, qui représentent 7 % et 11 % des populations respectives d'enseignants ■

À LIRE

Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, chapitre 9, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de la programmation et du développement, édition 1999.

B. DIETSCH, « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998 », *Note d'Information*, 99.11, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de la programmation et du développement, avril 1999.

C. MALÈGUE, « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1998 », *Note d'Information*, 99.19, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de la programmation et du développement, juin 1999.

C. VALETTE, « Les maîtres auxiliaires des établissements publics du second degré en octobre 1997 », *Note d'Information*, 98.17, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de la programmation et du développement, juin 1998.

Sources et définitions

Sources

Les données sur l'ensemble du personnel enseignant sont issues de l'exploitation annuelle des fichiers de paye des trésoriers payeurs généraux. Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Sont exclus certains établissements sous tutelle du ministère (ONISEP, CEREQ, CNED, INRP, etc.) et les établissements privés hors contrat. Les rubriques budgétaires prises en compte ici sont celles présentes sur la nomenclature d'exécution de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur. Les effectifs sont renseignés en personnes physiques, c'est-à-dire que chaque agent est comptabilisé pour une unité, qu'il exerce à temps complet ou à temps partiel. Pour construire les pyramides des âges, on utilise l'âge révolu au 1^{er} janvier 1998.

Les données sur le personnel enseignant du second degré public par discipline sont issues de l'exploitation de l'enquête annuelle de la Direction de la programmation et du développement (DPD) sur le service des enseignants : fichiers informatiques constitués à partir du module « Répartition de service » implanté dans les établissements et de l'application Emplois-Postes-Personnels (EPP). Sont recensés dans cette enquête les enseignants assurant effectivement un service annuel d'enseignement en formation initiale dans les établissements publics du second degré relevant de l'Éducation nationale (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et établissements régionaux d'enseignement adapté) de la France métropolitaine et des DOM.

Dans cet article ne sont pas intégrées les données concernant les enseignants des disciplines religieuses des académies de Strasbourg et Nancy-Metz. De plus les données par domaine disciplinaire n'incluent pas les instituteurs exerçant dans le second degré.

THÈME

Définitions (enseignement privé)

Contrat de l'établissement

Le contrat signé par l'établissement avec l'État permet de placer sous contrat simple ou contrat d'association tout ou partie des classes de l'établissement.

Les classes du premier degré sont presque exclusivement sous contrat d'association.

Dans les classes sous contrat simple ou d'association, l'État prend en charge la rémunération des personnels enseignants effectuant des activités d'enseignement ainsi que les dépenses de formation initiale et continue des enseignants. Il concourt aux charges de fonctionnement de l'externat pour les seules classes du second degré sous contrat d'association.

Enfin, seuls figurent ici les enseignants exerçant dans les classes sous contrat puisque les enseignants des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants

Sont rémunérés comme enseignants, les maîtres contractuels ou agréés à condition qu'ils soient en position d'activité, à temps complet, à temps partiel ou à temps incomplet, y compris dans le premier degré, les directeurs d'école qui conservent totalement ou partiellement des heures d'enseignement.

Depuis le 1^{er} janvier 1993, sont rémunérées comme heures d'enseignement effectivement assurées des décharges de service accordées, de façon progressive jusqu'en 1996, aux maîtres exerçant des fonctions de directeur d'école maternelle ou élémentaire, ainsi que les heures de documentation dans les établissements du second degré.

Statut de l'enseignant

Les maîtres exerçant dans les divisions du second degré sous contrat peuvent être :

- des maîtres bénéficiant d'un contrat définitif qu'ils ont acquis soit par contractualisation après avoir subi une inspection pédagogique favorable, soit par concours. Ils doivent cependant, pour bénéficier de ce contrat, assurer au moins un demi-service d'enseignement dans leur discipline de recrutement. Ils sont rémunérés sur l'une des échelles de titulaires ou d'auxiliaires de l'enseignement public et bénéficient d'un contrat de droit public ;
- des enseignants titulaires de l'enseignement public ; ils sont alors affectés dans les établissements d'enseignement privés sous contrat à condition d'avoir reçu l'accord d'un chef d'établissement ;
- ou à défaut, des maîtres délégués recrutés par les Recteurs pour pourvoir des services vacants ou pour remplacer les maîtres bénéficiant d'un congé. Ils doivent justifier des titres requis et sont classés, en fonction de ces titres ou diplômes, dans l'une des échelles de maître auxiliaire de l'enseignement public.